

Dossier suivi par :
Ivan MARTINEAU
Directeur
Tél : 02 41 68 58 28
Mél : ce.0491771j@ac-nantes.fr

5, rue Gutenberg
49000 Angers

Objet : Procès-verbal de la réunion de conseil d'école du jeudi 21 mars 2024

Début de la réunion à 18H30.

Personnes présentes :

- M. Kirschner, Adjoint au Maire représentant Monsieur le Maire d'Angers
- M. Martineau Directeur de l'école élémentaire Condorcet
- Mmes Clavreul et Perrin RUE périscolaire
- Mmes et MM : Amiot, Arial, Bellayer, Conte, De Smet, Douce, Du Bouëxic, Eschallier, Hardy, Jacquemont, Jenner, Lalande, Martin, Vallais, Repussard et Rosier enseignants de l'école Condorcet
- Mmes et MM : Gourdon, Touzé, Véron, Coucheney, Barré, Bazille, Cumin, De Sousa, Goguet et Raffy, parents d'élèves élus

Personnes excusées :

- Mme Brothier, Inspectrice de l'Education Nationale chargé de la circonscription Angers Centre et Maine
- Mmes et M. Bellanger, Danel, Gandar et Pillet, enseignants de l'école Condorcet
- Mmes et MM Perret, Eliès, Berlin, Besnier-Coulon, Cumin, Dauphin, Duvochelle, Guillot, Jimenez-Schaaff, Lotrian, Lutz, Maggiar Gravis, Voisine, Marchand, Hauteville, Morin et Videlo, parents d'élèves élus

Points de l'ordre du jour :

1. Opération "Ma classe aux jeux" septembre 2024

Nous avons obtenu 58 places pour aller au stade de France le jeudi 5 septembre 2024 pour assister aux compétitions d'athlétisme des jeux paralympiques. Ces 58 places correspondent aux 50 élèves actuellement en CM1 et au 8 adultes qui les accompagneront. Les billets de train ont été réservés et je remercie l'AIPE de m'avoir fait une avance de trésorerie permettant de pouvoir régler la commande. Le coût par élève de la sortie sera environ de 50€. Une partie sera financée par l'aide de l'AIPE pour l'année 2024-2025 et le reste à la charge des familles et aussi aux actions que nous mettrons en place.

Le transport se fera en TGV et métro. Départ aller à 6h45 retour à Angers à 18h14. Aucun billet supplémentaire ne pourra être obtenu, ni pour le transport en TGV ni pour l'entrée au stade de France. Si de nouveaux élèves s'inscrivent pour l'année scolaire prochaine ils ne pourront participer à la sortie que si des élèves actuellement en CM1 quittent l'école. Cette condition sera annoncée lors d'une éventuelle inscription, aux parents de nouveaux élèves.

2. Projet d'école 2024-2029

Le projet d'école pour la période 2024-2029 est en cours d'élaboration. Il comportera 4 domaines fixés par le projet académique :

- Excellence (réussir ensemble)
- Égalité des chances (améliorer l'égalité des chances)
- Bien-être (faire du bien-être de tous un objectif partagé)
- Innovation (innover et s'engager pour répondre aux défis du XXI^{ème} siècle)

Chaque domaine devra comporter au moins deux axes prioritaires et chaque axe prioritaire sera décliné objectifs et en actions.

4 commissions correspondant aux 4 domaines ont été constituées avec au moins un enseignant de chaque cycle.

Le choix des axes, des objectifs et des indicateurs devra être communiqué à Madame l'Inspectrice pour le 30 mai 2024. Suite à son retour des actions seront définies pour chacun des objectifs.

Le projet final validé par Monsieur le Directeur Académique sera communiqué aux parents lors du premier conseil d'école de l'année scolaire 2024-2025, pour validation et mise en place immédiate.

3. Projet de végétalisation des cours d'école

Le projet va bientôt être présenté à M. Martineau et aux RUE de l'école. Une première réunion se tiendra en mairie le 25 mars puis le projet sera présenté par le service "Parcs et jardins" le 18 avril.

M. Martineau présentera alors le projet à l'ensemble des partenaires pour concertation.

4. Propreté des toilettes

La propreté des toilettes (nouveau bâtiment élémentaire) est un problème récurrent évoqué en conseil d'école. Le problème vient du fait que le nettoyage est fait en fin d'après-midi et qu'aucun nettoyage n'est réalisé dans la journée, malgré une utilisation par 270 élèves.

Pour que l'état des toilettes soit "acceptable" il faudrait que plusieurs passages soient réalisés dans la journée, idéalement après les récréations du matin, après la cantine et après les récréations de l'après-midi.

M. Kirschner indique que le protocole de ménage est en cours de refonte. Des informations ont été transmises aux responsables des services par M. Martineau et les RUE de l'école, notamment sur la sous-dotation horaire de l'école Condorcet.

5. Sécurité aux abords de l'école

Si Condorcet n'a pas les mêmes problématiques que d'autres écoles où la circulation est très dangereuse pour les familles, notamment les piétons, il ressort que la cohabitation piétons, vélos, voitures (et même tramway) peut être compliquée.

Nous souhaiterions signaler dans le compte-rendu de conseil, au-delà de la réflexion de la Mairie, qu'il est important pour tous de respecter les règles de circulation, pour garantir la sécurité de tous, mais surtout des plus vulnérables (piétons, ...)

Des agents de la police municipale sont passés récemment devant l'école. Ils ont constaté des infractions mais n'ont pas verbalisé les contrevenants.

Lors du dernier conseil, nous avons évoqué le besoin d'ajouter quelques arceaux pour les vélos à droite du portail d'entrée de la cour maternelle (sur le trottoir) : où en est la réalisation ?

M. Kirschner répond que la demande a été transmise et validée. La pose de nouveaux arceaux sera faite. M. Gourdon, président de l'AIPE souhaite que les représentants de parents soient associés à cette installation.

Un autre point peut-être sur la collecte des poubelles aux heures d'école : quelle solution pour éviter ces passages à ce moment-là (générant des problèmes de circulation) ? A qui peut-on remonter le point ?

6. Le "Vivre ensemble" à l'école Condorcet

Le "vivre ensemble" fait l'objet de séquences d'apprentissages dans le cadre des programmes officiels dans chaque classe de l'école.

L'école Condorcet est une école dans laquelle le climat scolaire est apaisé. Les remplaçants présents à l'école lors de la journée de formation du jeudi 14 mars témoignent de cette caractéristique.

Il n'y a donc pas lieu, pour le moment de mettre en place de grand projet collectif autour du vivre ensemble.

Le domaine du "vivre ensemble" fera l'objet d'une étude lors de la rédaction du projet d'école.

Pour ce qui concerne la communication avec les parents sur les incidents concernant les enfants, celle-ci est systématiquement faite avec les parents des élèves concernés. Pour ce qui est des autres parents, aucune communication ne peut être faite, à fortiori lorsque l'incident a donné lieu à un signalement et éventuellement une procédure judiciaire.

7. La restauration scolaire

M. Gourdon indique qu'une rencontre a eu lieu avec Mme Fel et M. Pillet pour faire remonter les problèmes constatés par les parents : portions insuffisante, qualité des repas. Les RUE indiquent que de la nourriture est encore jetée, peut-être pourrait-il s'agir d'enfants difficiles qui ne mangeant pas grand-chose sortent de table en ayant faim.

Les représentants de parents prendront rendez-vous avec Papillote et Compagnie pour venir constater le déroulement d'un repas sur un temps de midi.

8. Les maladies à éviction

Constatant l'augmentation du nombre de cas de varicelle et les questions des parents, M. Martineau souhaite préciser le cadre légal des maladies à éviction scolaire.

L'arrêté interministériel du 3 mai 1989 paru au B.O. n°8 du 22-02-1990 prévoit que les maladies suivantes nécessitent une éviction scolaire : la coqueluche, la diphtérie, la gale, l'hépatite A, l'impétigo s'il est situé sur une partie découverte du corps, la scarlatine, la méningite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, la teigne, la typhoïde et la paratyphoïde.

Les autres maladies ne donnent lieu à aucune mesure particulière